

Votre Structure

Nom :

Adresse postale :

.....
.....

Numéro SIRET :

La facture doit-elle être adressée à cette même adresse ? OUI / NON

Si non, nous spécifier l'adresse de facturation ci-dessous :

.....
.....

Personne à contacter pour les questions financières :

Prénom / nom :

Mail :

Tel direct :

Date de signature de la convention avec Apidae Tourisme

A quelle date avez-vous signé la convention avec Apidae Tourisme :

Si vous avez besoin d'aide pour remplir ce document

Adresser un mail à administratif-apidae@apidae-tourisme.com

Si votre contribution est calculée en fonction de votre niveau de budget

La contribution financière pour l'année 2020 est identique à celle de l'année 2019. Elle est basée sur le budget annuel de votre structure pour l'année 2019.

Nous indiquer le montant de votre contribution financière 2019 :HTTTC

En déduire quelle sera votre contribution financière 2020 :HTTTC

Nouveaux membres ou membres qui n'auraient pas réglé de contribution financière en 2019

Nous indiquer le montant exact de votre budget 2020 en € TTC :

Joindre les justificatifs de budget (si le budget 2020 n'est pas voté, joindre le budget 2019)

Ou nous indiquer le mode de calcul utilisé pour évaluer votre budget.

En déduire quelle sera votre contribution financière 2020 (cf tableau joint)

Montant HT :

Montant TTC :

Si votre contribution est forfaitaire

Nous indiquer votre « typologie de membre » :

En déduire quelle sera votre contribution annuelle 2020 (cf. tableau joint)

Montant HT :

Montant TTC :

Si vous n'avez pas de contribution financière à régler

Nous indiquer dans quel cas de figure vous vous situez (en cas d'arbitrage, c'est la structure qui est la plus grande utilisatrice de la plateforme qui contribue financièrement au réseau)

Je finance, à plus de 75 % de son budget, une autre structure, membre du réseau, qui contribue financièrement au réseau Laquelle :

Je suis financée, à hauteur de 75% de mon budget, par une autre structure du réseau, qui contribue financièrement au réseau Laquelle :

Autre raison :
.....

Merci de signer ce document et le retourner au plus vite

Fait à : Votre prénom / nom

Le : Votre titre

Grille pour les OT ou structures territoriales Budget Annuel 2019 en TTC (***)	Contribution annuelle Apidae 2020	
	HT	TTC
Moins de 110 000 € TTC	305 €	366 €
De 110 000 € TTC à 129 999 € TTC	360 €	432 €
De 130 000 € TTC à 199 999 € TTC	435 €	522 €
De 200 000 € TTC à 299 999 € TTC	540 €	648 €
De 300 000 € TTC à 449 999 € TTC	875 €	1 050 €
De 450 000 € TTC à 674 999 € TTC	1 330 €	1 596 €
De 675 000 € TTC à moins de 1,1million € TTC	2 000 €	2 400 €
De 1,1 millions € TTC à moins de 1,7 millions € TTC	2 420 €	2 904 €
Plus de 1,7 millions € TTC (hors OT de Métropoles) (****)	2 920 €	3 504 €

Autres types de membres Contributions forfaitaires	Contribution annuelle Apidae 2020	
	HT	TTC
Structure départementale leader (CDT ou équivalent)	8 300 €	9 960 €
Partenaires institutionnels (*)	820 €	984 €
Réseaux complémentaires (**)	440 €	528 €
Métropoles (ou son OT) de moins de 500 000 habitants (****)	4 000 €	4 800 €
Métropoles (ou son OT) de 500 000 habitants et plus (****)	8 000 €	9 600 €

(*) Partenaires institutionnels : sont regroupées sous ce terme des structures institutionnelles, des collectivités territoriales (Conseils Départementaux, mairies, préfetures, chambres d'agriculture ...), des associations professionnelles ou institutionnelles (CCI ...) ... Ces structures n'ont pas, dans leur mission, la compétence tourisme ni la promotion du territoire en tant que destination touristique

(**) les réseaux complémentaires : sont regroupées sous le nom des « réseaux complémentaires », des structures pilotant des réseaux d'acteurs susceptibles de fournir ou d'échanger de l'information avec Apidae. Ces acteurs sont généralement des spécialistes d'une thématique ou d'un type d'information et sont regroupés dans une organisation identifiée avec un statut juridique défini.

(***) L'assiette de budget à prendre en compte est le montant global du budget affecté à la promotion de la destination et à l'accueil des touristes incluant salaires des personnels, frais de fonctionnement de la structure, et tous les outils et actions développés dans ce cadre (fournir les justificatifs et modes de calcul)

(****) Les Offices de Tourisme de Métropoles et/ou les collectivités territoriales qui sont classés métropoles ont une contribution forfaitaire annuelle quel que soit leur niveau de budget